



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 21764

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le frein apporté au développement de la formation en alternance par suite de l'insuffisance des stages offerts par les entreprises par rapport au nombre des jeunes en recherche de ce type de formation dont on reconnaît l'efficacité. Il lui demande si des dispositions peuvent être prises pour faciliter et multiplier les possibilités de stages et pouvoir mieux répondre aux candidats en attente d'une formation de leur choix.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés des jeunes à trouver auprès des entreprises des stages s'inscrivant dans un cursus de formation en alternance. S'agissant de formations en alternance, celles-ci peuvent être organisées soit sous statut scolaire, soit sous contrat de travail. Le développement de l'ensemble des offres paraît relever à la fois de la responsabilité des régions, qui disposent d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle des jeunes et des partenaires sociaux qui ont décidé de reconduire en 1999 l'aide qu'apporte l'association de gestion du fond des formations en alternance (AGEFAL) pour la mise en place de postes de « développeurs de l'alternance » dans les organismes paritaires collecteurs agréés. Le ministère de l'emploi et de la solidarité ne dispose pas de ligne budgétaire pour financer de telles actions, sauf à titre expérimental. Par contre, les mesures d'aide à l'embauche et les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale restent un élément fondamental dans le soutien que l'Etat apporte aux entreprises qui souhaitent offrir aux jeunes un contrat de formation en alternance.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21764

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6353

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2071